

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :**1 – Le cadre général du compte administratif**2 – La section de fonctionnement**3 – La section d'investissement**4 – L'état de la dette*1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2020. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

En raison du transfert du Budget de l'Eau au Syndicat des Deux Vallées au 1^{er} janvier 2020, les résultats, biens et autres postes comptables de ce budget ont été intégrés dans le budget principal de la commune de Lagarde-Marc-la-Tour.

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2020 s'élèvent à 1 052 425,70 €, les dépenses de fonctionnement 2020 à 523 600,67 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (528 825,03 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	156 787,12	Excédent reporté	399 448,41
Dépenses de personnel	289 963,29	Remboursement de charges	14 374,85
Atténuations de produits	12 606,30	Recettes des services	75 904,42
Dépenses de gestion courante	49 125,87	Impôts et taxes	270 366,90
Dépenses financières	9 430,64	Dotations et participations	257 502,56
Charges exceptionnelles	54,65	Recettes de gestion courante	31 504,50
Ecritures d'ordre entre sections	5 632,80	Recettes exceptionnelles	3 324,06
Total	523 600,67	Total	1 052 425,70

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 200 072,00 € à la commune.
- d) L'excédent reporté, les impôts et taxes et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire, urbanisme...).

3 – La section d'investissement

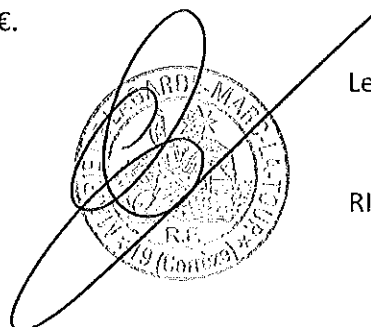
- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.
Les dépenses, hors remboursement d'emprunt, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.
Les recettes proviennent essentiellement de la souscription d'un emprunt, de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de l'Etat et de Tulle Agglo.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	12 910,58	FCTVA	3 706,38
Remboursement d'emprunt	55 144,55	Emprunts	150 000,00
Frais d'études et d'insertion	22 630,46	Mise en réserves	92 426,21
Dépenses d'équipement	16 009,96	Subventions	20 088,77
		Ecritures d'ordre entre sections	5 632,80
Total	106 695,55	Total	271 854,16

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2020 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 469 608,00 € en dépenses et 169 296,00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 576 303,55 € et la recette à 441 150,16 €.
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 135 153,39 €). Il devra être couvert, en 2021, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

4 – L'état de la dette au 31 décembre 2020

- a) Il reste neuf emprunts en cours de remboursement.
- b) Le capital total restant dû s'élève à 527 458,81 €.



Le Maire,

RINGENBACH Daniel